



Sécurité routière 86

N°11 - mars 2015



ÉDITO

En ce mois de mars 2015, la Préfecture de la Vienne a eu le plaisir d'accueillir le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, pour un déplacement sur le thème de la sécurité routière. Le Ministre a rencontré les acteurs de cette politique dans le département et il a salué la mobilisation de tous au bénéfice de la lutte contre l'insécurité routière.

Autre temps fort, le 13 mars 2015, la Préfète de la Région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne, Christiane BARRET a signé le Plan départemental d'actions de sécurité routière 2015 (PDASR).

Ce plan recense les actions de sensibilisation portées par les différents partenaires : associatifs, institutionnels, bénévoles ... et les types d'aide que la coordination sécurité routière peut apporter à ces projets : mise à disposition

des intervenants départementaux de sécurité routière, aide financière, prêt de matériel, aide pour le montage du projet. Ce document-cadre a pour but de créer des synergies pour atteindre notre objectif commun : faire reculer l'accidentalité routière dans le département de la Vienne.

Bonne route en toute sécurité.

Le Plan départemental d'actions de sécurité routière - PDASR 2015 - est disponible dans son intégralité sur le site internet de la Préfecture de la Vienne :

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere>



Jérôme Harnois
Directeur de Cabinet,
Chef de projet
sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois : Voie réservée

Tout gestionnaire de voirie peut décider l'implantation de voies réservées à certains usagers pour faciliter leur trafic, améliorer la sécurité des usagers ou favoriser certains modes de transports

Ce type de voie est une infrastructure distinctement identifiée.



« voie réservée aux véhicules des services réguliers de transports en commun »



« bande cyclable » voie appartenant à la chaussée, exclusivement réservée à l'usage des cyclistes à l'exclusion de tout autre usager. L'identification de la voie peut aussi se faire par marquage au sol.



« voie réservée au véhicule lent » Parallèle à la voie de circulation principale, elle a pour objectif d'isoler de cette circulation les véhicules ne pouvant pas dépasser la vitesse de 60km/h



« Voie verte » est une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés

Article R412-7 du code de la route : Lorsque, sur la chaussée, une voie de circulation réservée à certaines catégories de véhicules, est matérialisée, les conducteurs d'autres catégories de véhicules ne doivent pas circuler sur cette voie. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les chiffres du mois

	février 2014	février 2015	variation
Accidents	28	24	- 4
Tués	0	2	+ 2
Blessés	35	28	- 7
dont blessés hospitalisés	10	8	- 2

	de janvier à février 2014	de janvier à février 2015	variation
Accidents	54	54	0
Tués	1	3	+ 2
Blessés	64	66	+ 2
dont blessés hospitalisés	19	18	- 1

> Visite de Bernard CAZENEUVE



Le lundi 23 mars en fin d'après-midi, la piste d'éducation routière de la ville de Poitiers a reçu la visite de Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre a été accueilli par Christiane BARRET, Préfète de la Vienne, Jérôme HARNOIS, chef de projet de la sécurité routière, Alain CLAYES, Député-Maire de Poitiers, Jacques MORET, Recteur de l'académie de Poitiers et Joseph DUPEYRON, Directeur départemental de l'association Prévention routière et les représentants des forces de l'ordre. Vingt-cinq élèves de l'accueil périscolaire, âgés de 7 à 10 ans étaient présents, à pied et en bicyclette et ont, avec plaisir,

pu jouer les guides.

Les enfants ont montré au Ministre les installations : les feux tricolores, le carrefour giratoire... et expliqué la signification de tous les panneaux de signalisation implantés sur le parcours.

À cette occasion, Bernard CAZENEUVE a rappelé la nécessité, pour lutter efficacement contre l'insécurité routière, de développer l'enseignement des bons comportements sur la route, dès le plus jeune âge. Il a également salué l'engagement des deux représentants des intervenants départementaux de sécurité routière présents, Gilles GRUET et Yann MEHEUX.



L'acteur de sécurité routière du mois :
Henry-Jack LAURENT - IDSR

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Je me suis porté volontaire et bénévole comme intervenant départemental sécurité routière en 2009. Le domaine de la sécurité routière nous concerne tous. Les jeunes comme les moins jeunes doivent être sensibilisés régulièrement aux règles de bonnes conduites (le partage de la route et le respect de tous les usagers).

Savoir maîtriser sa conduite en toute circonstance et en tout temps sans commettre d'infractions est essentiel.

Sur la route la responsabilité de tous est engagée.

Faire attention à sa propre conduite et à celle des autres, c'est le message que je tente de transmettre 4 ou 5 fois par an.

Le but est de sensibiliser le public, au sens large pour limiter les accidents aussi bien en zones urbaines qu'hors agglomération.



Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

J'affectionne plus particulièrement le simulateur deux-roues motorisé et l'information qui s'y attache. En général, les jeunes débutent sur un deux-roues, puisque leur premier déplacement autonome s'effectue en vélo, puis en scooter, et en moto pour ceux qui le désirent.

Par rapport au trafic routier, la proportion d'accidents impliquant les deux-roues motorisés est très importante (3% du trafic et 30% des accidents de la route).

Plus personnellement, j'ai été victime d'un accident de moto très impressionnant (70 m de roulés-boulés sur la route). Heureusement sans grandes séquelles (nez cassé, entorse à la cheville). Je n'avais pas de casque intégral et je n'avais mis que de simples brodequins. A partir de cette expérience personnelle, j'insiste sur le fait qu'un bon équipement est primordial en cas de chute.

Le Ministre de l'Intérieur a, lors de ce déplacement apporté quelques précisions au sujet du plan de 26 mesures destinées à lutter contre les nouvelles hausses de l'accidentalité routière, présenté le 26 janvier dernier. Bernard CAZENEUVE a ainsi indiqué à propos de la mesure n°20 : « Observer sur certains tronçons de route à double sens identifiés comme particulièrement accidentogènes, l'impact d'une diminution de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80km/h » que 5 axes seraient retenus dès le mois de mai prochain pour lancer une expérimentation.

L'AGENDA

2 avril :

Sensibilisation à la conduite d'un cyclomoteur au collège Ronsard de Poitiers.

Journée régionale sécurité routière pour les jeunes scolarisés au sein de l'enseignement agricole, organisée à Melle (79) par la mutualité sociale agricole avec le soutien des quatre Préfectures de Poitou-Charentes.

3 avril :

Atelier sécurité routière à la laiterie Lescure à Saint-Saviol.

7 avril :

Petit déjeuner sécurité routière à la mission locale d'insertion du Poitou à Poitiers.

18 avril : Stand sécurité routière sur le campus de Poitiers dans le cadre du rallye véhicules électriques des Trophées de l'écomobilité organisés par les étudiants de l'ENSIP.

Stand de sensibilisation aux conduites addictives dans le cadre de la journée Plan santé ville à Châtellerault.

22 avril :

Rallye citoyen des lycéens au RICM de Poitiers.

24 avril :

Journée sécurité routière de l'établissement régional d'enseignement adapté Anne Franck de Mignaloux-Beauvoir avec une démonstration de désincarcération.